



Assemblée générale ordinaire 2019

**Invitation à
l'Assemblée générale annuelle ordinaire d'APEROvronnaz
Samedi 13 avril 2019 - 17h00
Couvert de Tourbillon**

Cahier de l'assemblée

- 1. Ordre du jour**
- 2. PV de l'AG du 24 mars 2018**
- 3. Rapport du président 2018**
- 4. Rapport du trésorier - Comptes 2018 et budget 2019**
- 5. Rapport de la vérificatrice des comptes**
- 6. Comité**
- 7. Rapport du vice-président, délégué à la Commission touristique**
- 8. Procuration**

Nous espérons vous voir nombreux à Ovronnaz.
Avec nos cordiales salutations et à bientôt !

Votre comité.

Assemblée Générale Annuelle du 13 avril 2019
17h00 – Couvert de Tourbillon

Ordre du Jour

1. Bienvenue
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du PV de l'assemblée générale du 24 mars 2018
4. Etat des membres, adhésions, exclusions
5. Rapport du Président
6. Rapport du Trésorier, comptes 2018
7. Rapport de la vérificatrice des comptes et appel à candidature
8. Vote d'acceptation des trois rapports et décharge au Comité
9. Budget 2019
10. Fixation du montant de la cotisation 2019
11. Votation du Budget
12. Réélection du Comité élu en 2017 pour deux ans (art. 9 des statuts) y compris élection de M. Gilbert Schertenleib, Trésorier qui nous a rejoint après la dernière AG.
13. Appel à candidature pour un(e) commissaire aux comptes
14. Réélection resp. élection des commissaires aux comptes.
15. Rapport du Vice-président, délégué à la Commission Touristique
16. Taxe de séjour et d'Hébergement : point des procédures en cours
17. Délégation de pouvoir au Comité pour la poursuite éventuelle des procédures de recours
18. Divers et questions
19. Clôture de l'assemblée
20. Apéro

Comme à l'accoutumée, avant l'apéro nous donnerons la parole à Monsieur Alexandre Crettenand, Conseiller Municipal chargé du tourisme.

**Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 24 mars 2018 17h00 –
Couvert de Tourbillon – Ovronnaz**

Points selon l'ordre du jour :

1. Bienvenue

La séance débute à 17h10 au Couvert de Tourbillon pour notre 5e Assemblée annuelle, 83 personnes dans la salle représentant 87 membres d'APEROvronnaz, dont 26 membres sont représentés par procuration et 28 se sont excusés.

Le Président Charly Teuscher souhaite la bienvenue à tout le monde et donne la parole au Vice-président Norbert Gisler pour la conduite de l'assemblée.

2. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

3. Acceptation du PV de l'assemblée générale du 8 avril 2017

Le PV de l'AG 2017 est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

4. Etat des membres, adhésion, exclusion

APEROvronnaz compte 271 membres au 31.12.2017.

Nous avons dû exclure 5 membres selon l'art. 5c de nos statuts (cotisation impayée) et 15 membres ont démissionné durant l'année 2017 (décès, ventes, etc.).

5. Rapport du Président

Le rapport du Président se trouve en page 6 du cahier de l'AG.

6. Rapport du Trésorier, comptes 2017

Les comptes et budget sont commentés par notre Trésorier, ils sont également présentés dans le cahier de l'AG en page 7.

Les comptes sont sains, la seule grosse dépense de l'exercice concernait la table offerte au "Sentier botanique".

Le montant des dons a compensé la diminution des recettes due aux démissions et exclusions.

7. Rapport des Vérificateurs des comptes

Madame Arlette Borgeaud, représentante des vérificateurs des comptes, lit le rapport des comptes qui ont été vérifiés en date du 5 février 2018. Ce rapport a également été joint au cahier de l'AG à la page 8.

8. Vote d'acceptation des trois rapports et décharge au Comité

Les trois rapports sont acceptés à l'unanimité, 0 avis contraire, 0 abstention.

9. Budget 2018

Comme mentionné au point 6, aucune grosse dépense n'est prévue pour le budget 2018, celui-ci reste identique à celui de l'année précédente, seule modification : une dépense en mois, celle de la table offerte au sentier botanique (Fr. 2'000.--).

Résultat du vote : Le budget est accepté à l'unanimité par l'assemblée, 0 avis contraire, 0 abstention.

10. Fixation du montant de la cotisation 2018

Le montant proposé pour la cotisation reste à Fr. 30.— vu l'état sain des comptes. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par l'assemblée, 0 avis contraire, 0 abstention.

11. Votation du Budget

Le budget est commenté par notre Trésorier, aucune question n'est demandée.

Vote : accepté à l'unanimité

12. Composition du Comité élu en 2017 pour deux ans (art. 9 des statuts)

Le comité se compose de 5 personnes, comme mentionné dans le cahier de l'AG Laurence Brunner souhaite remettre son poste de secrétaire. Le Président Charly Teuscher demande si quelqu'un est intéressé à rejoindre le comité, soit comme secrétaire soit comme Trésorier(ère) : aucun candidat ne s'annonce.

Note post-séance : En date du 30 mars et ne voulant pas laisser le Comité sans soutien, M. Gilbert Schertenleib, Penthaz/Cossonnay, s'est proposé pour la fonction de Trésorier. Un grand merci à lui et beaucoup de plaisir dans sa nouvelle responsabilité.

13. Compte rendu du vice-président, délégué à la Commission Touristique

Norbert Gisler rappelle que son rapport faisait partie du cahier mis à disposition des membres et renonce donc à sa lecture. Cependant, il donne quelques informations supplémentaires, ceci en tant que vice-président de l'association et comme membre de la commission touristique « Infrastructure ».

Plusieurs membres nous demandaient des informations quant à l'affectation des taxes touristiques encaissées par la commune. Notre newsletter du 22.12.17 fournissait les chiffres clés en montant absolus. Ce soir, Norbert Gisler mentionne les grands groupes de dépenses sous forme de pourcentage :

- 26.7% couvrent les charges du personnel office du tourisme.
- 39.5% concernent les frais généraux de fonctionnement, dont 11% pour le marketing, 10.5% pour les événements (balade gourmande, 1er août, fromage et cime), les 18% restant pour les activités comme le mini-zoo, le yoga, les randos accompagnées, mini-chef, etc.
- 12.5% sont dépensés pour l'entretien des sentiers pédestres été et hiver.
- 21.3% sont d'autres dépenses, dont 8.6% pour les amortissements, 7.4% pour le bus navette en hiver, le reste sont des subventions (p.ex. les cabanes de montagne).

Ensuite sont mentionnées les réalisations dans le domaine touristique pour 2016 et 2017 qui figuraient également dans le rapport du vice-président mentionné ci-dessus ainsi que les projets d'investissement futurs à court et à moyen terme. Certains peuvent être réalisés en 2018 déjà alors que d'autres sont en attente auprès des autorités compétentes du canton.

Nous tous, comme l'ont fait remarquer certaines personnes, souhaiterions que cela puisse se faire le plus rapidement possible, car Ovronnaz a un urgent besoin de se moderniser et d'augmenter son attractivité.

En même temps nous sommes face à la réalité qui ne permet pas que tous ces projets soient réalisés en 2018. Il y aura des choix à faire en fonction des autorisations ou des conflits potentiels et également en fonction des moyens à disposition.

Cet exposé a suscité de nombreuses questions et des réactions auxquelles Norbert Gisler a essayé de donner des réponses sans pour autant pouvoir présenter des solutions « miracle », puisque la réalisation n'est pas dans le pouvoir de notre association. En revanche nous continuerons nos efforts pour pousser tout ce qui peut l'être.

Norbert Gisler propose que dans la prochaine Newsletter soit publié son adresse email pour que les membres puissent lui faire part de leurs idées. A son tour il s'engage à les faire connaître aux membres de la commission touristique pour en débattre.

14. Taxe de séjour et d'Hébergement : point de la situation et procédures

Actuellement nous avons 3 recours au Conseil d'Etat. Tous concernent des problèmes de grandeurs de chambres d'enfants ou des mezzanines comptées à part entière.

Les deux problèmes régulièrement relevés sont :

- La transparence de l'utilisation de la Taxe de séjour

- l'exonération des indigènes que nous jugeons inconstitutionnelle (en Anniviers, par exemple, les indigènes ne sont pas exonérés)

15. Fixation de la date de la prochaine assemblée générale ordinaire (2019)

La date du 16 mars 2019 a été retenue, mais vu les conditions d'accès au Couvert de Tourbillon, cette date va être rediscutée en séance de comité et une nouvelle date vous sera transmise dès qu'elle sera connue.

16. Divers et questions

Plusieurs membres ont fait des propositions de structures d'aménagements. Comme mentionné au point 13, Norbert Gisler propose aux membres de lui transmettre toutes ces demandes afin de les transmettre à la prochaine séance de la Commission Touristique.

17. Clôture de l'assemblée

Notre Assemblée Générale est close à 18h30, la parole est donnée à Monsieur Alexandre Crettenand, Conseiller Municipal chargé du Tourisme, qui nous a donné quelques compléments d'information concernant les projets dont la réalisation est prévue pour les années à venir (voir point 13) ainsi que répondu aux questions des membres présents.

La partie officielle se termine à 19h10. Le Président Charly Teuscher adresse ses remerciements à tous les membres pour leur présence, ainsi qu'à M. Alexandre Crettenand pour sa participation et la mise à disposition sans frais du Couvert.

18. Apéro

Comme à sa coutume, tous les membres de l'Association sont invités à partager un moment convivial lors d'un apéro.

Laurence Brunner, Secrétaire

Charly Teuscher, Président

Rapport du Président - 2018

Les procédures engagées par notre avocate suivent leur cours.

En septembre 2018, le Conseil d'Etat a admis les recours de trois résidents secondaires, soutenus par notre Association qui contestaient certaines dispositions du règlement de la Taxe de séjour. Un de nos membre ayant fait recours individuellement, le comité a décidé, avec son accord, de le joindre aux trois autres recours intentés par notre conseil Me Célia Darbellay. Un autre recours a été intenté par un membre qui a confié son cas à un avocat de Sion. Ces cinq recours ont tous obtenu le même résultat.

Ainsi les factures de la Taxe de séjour de 2016 de ces recourants, suspendues par la procédure, sont donc maintenant annulées. Fort d'une analyse détaillée des critères, et à défaut d'une justification de la Commune sur les bases de calcul du forfait, la décision du Conseil d'Etat stipule que "... ni la fixation du nombre de nuitées forfaitaires, ni les facteurs attribués par catégorie de logement (capacité d'hébergement ndlr) ne sont conformes au droit supérieur".

Cette décision représente donc une victoire d'étape pour notre association.

Dans le courant de l'automne 2018 la Commune de Leytron a déposé un recours auprès du Tribunal Cantonal contre la décision du Conseil d'Etat sur les 5 recours individuels ayant fait l'objet d'une procédure. Ces recours portant sur des points identiques, ils ont été joints dans une seule procédure.

En janvier 2019 Me Darbellay a notifié ses déterminations sur l'argumentation développée par la commune dans son recours. L'affaire est donc maintenant en cours d'instruction auprès du Tribunal Cantonal qui devrait rendre son jugement d'ici quelques mois.

Tous nos membres ont été régulièrement tenus informés par une lettre d'information par courriel des nouvelles touchant à la station et à nos activités. Le site www.aperovronnaz.ch et la page Facebook sont régulièrement mis à jour par le soussigné.

Peu après l'AG du MM. Gilbert Schertenleib a rejoint le comité où il a accepté de prendre la charge de Trésorier. M. Philippe Freléchoux a pris celle de Secrétaire alors que Mme Brunner est chargée de la tenue de la liste des membres.

Votre Comité s'est réuni le 7 octobre 2018 puis le 9 février 2019 pour préparer cette assemblée.

Pour la troisième fois les autorités communales nous offrent la location gratuite du couvert pour notre assemblée. Nous remercions chaleureusement le Président de la Commune Monsieur Patrice Martinet et le Conseiller Municipal Monsieur Alexandre Crettenand et tenons à leur dire combien nous apprécions ce geste.

Charly Teuscher, président

Comptes, budget et fixation de la cotisation 2019

COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2018			
CHARGES	MONTANTS	PRODUITS	MONTANTS
FRAIS CONSTITUANTE		COTISATIONS 2018	8 274.00
FRAIS ASSEMBLEES	1 125.75	DONS	163.90
Frais pour AVIS DE DROIT	3 600.00		
COTISATIONS EXTERNES	670.00		
FRAIS ADMINISTRATIFS	1 733.60		
SOUS-TOTAL CHARGES	7 129.35	SOUS-TOTAL PRODUITS	8 437.90
RESULTAT NET	1 308.55		
TOTAL	8 437.90	TOTAL	8 437.90
COMPTE DE BILAN AU 31.12.2018			
Actif	MONTANTS	Passif	MONTANTS
BANQUE BCVs	10 324.35	Cotisations 2019 payées d'avance	80.00
		Bénéfice de l'exercice 2018	1 308.55
		Provision pour AVIS DE DROIT	8 935.80
ACTIF	10 324.35	PASSIF	10 324.35

RELEVÉ BANCAIRE AU 31.12.2018

CHF 10'324.35

Proposition à l'assemblée: Virer bénéfice à provision pour. Avis de droit

Rapport de la vérificatrice des comptes

Suite à la démission de M. Thurre, nous cherchons un(e) remplaçant(e), les candidat(e)s pourront s'annoncer le soir de l'AG.

Attestation des Réviseurs aux comptes

4^{ème} exercice 2018

En exécution du mandat confié par la dernière assemblée générale, j'ai révisé les comptes 2018 de l'association APEROvronnaz, en présence du trésorier M. Gilbert Schertenleib.

J'ai pointé les écritures enregistrées sur la base des pièces comptables mises à notre disposition. La vérification m'a permis les constatations suivantes :

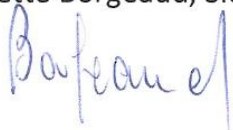
Le bénéfice de l'exercice en cours, soit CHF 1'308.55, correspond aux chiffres audités.

Le solde au 31.12.18 de la BCVs se monte bien à CHF 10'324.35 et sera reporté à nouveau. Ce compte est le seul actif de la société, fidèle reflet des contributions de ses membres moins les dépenses de fonctionnement.

La comptabilité est bien tenue et il existe une pièce justificative pour chaque dépense enregistrée. Dans la mesure où mon contrôle a porté je vous propose d'accepter les comptes tel que présentés et de donner décharge au trésorier.

Ovronnaz, le 20 février 2019

Arlette Borgeaud, Sion



2^{ème} reviseur Démissionnaire

Budget 2019

Budget et fixation de la cotisation 2019			
Rubriques	Budget 2018	Résultat 2018	Budget 2019
Cotisations	8 000.00	8 274.00	8 000.00
Dons	300.00	163.90	100.00
Intérêt bancaires			
TOTAL PRODUIT	8 300.00	8 437.90	8 100.00
Frais assemblée	1 500.00	1 125.75	1 300.00
Avis de droit	6 000.00	3 600.00	3 600.00
Cotisations Assoc. externes	600.00	670.00	700.00
Frais administratifs et représentation	1 900.00	1 733.60	2 200.00
TOTAL CHARGES	10 000.00	7 129.35	7 800.00
Résultat exercice	-1 700.00	1 308.55	300.00

Proposition à l'assemblée: Cotisation maintenue à CHF 30.-

Point 12 de l'Odj.

COMITE

Le Comité est formé des membres suivants :

Président :	Charly Teuscher
Vice-Président, délégué à la Commission touristique	Norbert Gisler
Secrétaire :	Philippe Freléchoux
Trésorier :	Gilbert Schertenleib
Liste des membres:	Laurence Brunner
Logistique :	Nicola Belsito

La nomination de M. Schertenleib doit être confirmée par l'AG qui doit dans le même temps réélire le comité pour deux ans.

Afin de porter le comité à 7 personnes, nous accueillerions volontiers des candidatures. Les intéressé(e)s peuvent prendre contact avec le président (ch@arly.ch)

Rapport du Vice-président, délégué à la Commission Touristique

La commission touristique « Infrastructures » s'est réunie sept fois pour discuter des différents projets en cours, mais aussi des réalisations à effectuer durant 2019.

L'hiver 2017/2018 a causé de gros dégâts dans les forêts et sur le réseau des sentiers pédestres et de ce fait a exigé un travail considérable en termes d'entretien et de remise en état.

Les activités principales de la Commission Touristique Infrastructures ont été les suivantes :

- La mise à l'enquête du réseau hivernal des itinéraires de mobilité de loisirs (sentiers pédestres d'hiver à pied ou à raquette et ski de fond) a été effectuée en 2018, sans rencontrer d'opposition - après consultation pour préavis de l'ensemble des services de l'Etat - selon les exigences de la nouvelle Loi sur les Itinéraires de Mobilité de Loisirs (LIML). Cette procédure d'homologation est obligatoire afin de pouvoir exploiter "touristiquement" les itinéraires de loisirs d'été et d'hiver, et donc les faire figurer notamment sur les cartes topographiques officielles de la Suisse (Suisse Mobile, etc.) : Valais Wallis par exemple ne promeut sur son site et ses documents que les itinéraires homologués.
Le réseau des sentiers pédestres d'été selon LIML est quant à lui déjà homologué.
- Le projet de « Places de grillades » équipées de bancs et de tables, de grils et réserve de bois a été autorisé par l'Etat du Valais. Ainsi, sur proposition de la Commission Touristique Infrastructures, le budget ainsi que les adjudications ont été validés par le Conseil communal fin 2018. L'installation des places de grillades pourra débuter dès que les conditions le permettront.
- Le projet du sentier à thème « Wellness » entre Jorasse et Petit-Pré a été autorisé par l'Etat du Valais. Le projet ne pourra toutefois débuter qu'une fois son financement assuré. Des travaux de réparation sur le secteur entre Jorasse et Petit-Pré, suite aux dégâts de l'hiver 2017/18, sont à intégrer dans ce projet.
- Un projet de « Kids bike park » (circuit de pratique VTT pour enfants) a été présenté à la Commission Touristique Infrastructures qui a validé son principe. Ce projet est donc en planification pour 2019 dans la station.
- La mise à l'enquête du réseau des itinéraires de loisirs d'été « VTT et flowtrail » a été effectué en 2018 également. Actuellement, les services de l'Etat sont toujours en train d'analyser ce dossier.

La Commission Touristique Infrastructure espère toutefois obtenir prochainement cette homologation afin de pouvoir mettre en place et promouvoir encore en 2019 un ou deux parcours VTT pour débiter.

La construction du parcours de flowtrail représentant un coût important ne pourra quant à lui débiter qu'une fois son financement assuré.

- La commune - sur proposition de la Commission Touristique Infrastructure – a engagé 1,5 ETP pour la saison d'été 2018 et d'hiver 2019 afin d'assurer l'exploitation et l'entretien des sentiers pédestres et infrastructures touristiques du haut. Au terme de la saison d'hiver, si l'expérience ainsi que la qualité du travail est jugée concluante, la Commission Touristique Infrastructure souhaite proposer l'engagement de 1.5 à 2 ETP à l'année pour assurer l'exploitation, l'entretien et la mise en place d'infrastructures touristiques (par exemples, sentiers VTT, sentiers à thèmes, signalisations, etc.).

De plus, la commune de Saillon a accepté la proposition de la commune de Leytron leur proposant d'entretenir leurs sentiers d'altitude contre compensation.

Comme le lecteur peut le constater, un certain travail de fond est en train de se faire qui devrait débiter dans un futur assez proche sur des réalisations concrètes. Toutefois, il reste le problème des procédures de recours comme une épée de Damoclès, ce qui pourrait modifier le montant des revenus et l'affectation des taxes touristiques.

Norbert Gisler, Vice-président

PROCURATION

Par mesure de simplification les membres ne pouvant pas participer à l'Assemblée Générale 2019 peuvent donner procuration à un autre membre qui sera présent ou, à défaut, au Comité en envoyant un e-mail à l'adresse du président : ch@arly.ch

Ne pas oublier d'Indiquer le nom du propriétaire et le nom du mandataire.